



## CAHIER DES CHARGES – année 2021

### RÉSEAU « VISIT VIE FRANCIGENE »

#### Eu égard au fait que :

- L'Association Européenne des chemins de la Via Francigena (abrégé par AEFV) est une association dont le but est de promouvoir l'Itinéraire culturel européen de la Via Francigena et de coordonner les Organismes territoriaux européens le long de celle-ci ;
- Par note du 9 février 2007, l'AEVF a été nommée par le Conseil de l'Europe « *réseau porteur* » des chemins de la Via Francigena, c'est-à-dire unique référent de l'Itinéraire culturel européen aux sens de la Directive n. 98/4 et de la Résolution n.2007/12 du Comité des Ministres du Conseil d'Europe. Nomination renouvelée pour les trois années 2016-2019 ;
- L'AEVF, dans le cadre du Comité Européen de Coordination Technique Interrégionale (CECTI), a adopté, en accord avec les Régions traversées par l'Itinéraire européen, le *Vademecum* des standards européens pour la gestion du parcours et de l'accueil sur la Via Francigena. Le document cité représente le standard de qualité et de gestion de l'Itinéraire au niveau européen ;
- L'AEVF a constitué, le 29 mai 2017, la société Francigena Service srl, dont elle détient la totalité des parts, pour mettre en place toutes les activités commerciales inhérentes au développement des chemins de la Via Francigena ;
- L'AEVF a signé, le 7 novembre 2018, un contrat avec l'association Champlitte Patrimoine et Via Francigena (CPVF) pour soutenir le développement de la Via Francigena en France.

#### ART.1

##### Fonction et contenus du cahier des charges présent

L'AEVF établit le cahier des charges ici présent pour réguler les modalités d'adhésion ainsi que chaque aspect des rapports relatifs au réseau « *Visit Vie Francigene* ».

Les structures intéressées adhèrent au réseau « *Visit Vie Francigene* » à travers la souscription du cahier des charges présent et de la fiche personnelle ci-jointe.

La gestion opérationnelle du projet est confiée à l'association Champlitte Patrimoine et Via Francigena, basée à Champlitte, siège opérationnel de l'AEVF, qui œuvre en accord avec cette dernière.

#### ART.2

##### Sujets adhérents et objectifs du projet

Le réseau « *Visit Vie Francigene* » est adressé à toutes les structures d'accueil, de restauration et aux prestataires de services qui œuvrent le long de la Via Francigena.

À travers l'adhésion au réseau, les opérateurs appartenant aux catégories indiquées ci-dessus bénéficient des services suivants :

- Insertion dans le portail officiel de la Via Francigena avec la photo, les coordonnées et les informations utiles relatives au service offert. Les informations sont reprises dans les pages des réseaux sociaux officiels de l'AEVF ;
- Insertion sur la carte interactive du portail [www.viefrancigene.org](http://www.viefrancigene.org);
- Insertion dans l'application officielle de la Via Francigena, téléchargeable gratuitement sur *Apple* et *Android* ;
- Insertion dans la liste des structures conventionnées, envoyée aux pèlerins qui achètent la crédenciale officielle de l'AEVF par le *magasin en ligne* ;
- Réception de la vitrophanie officielle « *Visit* » à exposer à l'entrée de la structure. La vitrophanie sera envoyée chaque année, après réception du règlement de la cotisation ;
- Membre de la communauté de la Via Francigena et sont mis à jour sur les meilleures pratiques d'accueil pour ceux qui voyagent avec lenteur ;
- Possibilité d'avoir le tampon personnalisé avec le logo officiel du pèlerin (40 € TTC, frais de port compris).

Avec la souscription du cahier des charges présent, les adhérents s'engagent aussi, pour ce qui concerne l'accueil, à prendre connaissance et à suivre les objectifs ainsi que les standards de qualité dictés par le *Vademecum* du parcours de la Via Francigena (rubrique « standards minimum à garantir dans les structures d'accueil de la Via Francigena »).

- [https://www.viefrancigene.org/static/uploads/vademecum\\_hd\\_fra\\_ld\\_web\\_\(2\).pdf](https://www.viefrancigene.org/static/uploads/vademecum_hd_fra_ld_web_(2).pdf)

En plus, les adhérents acceptent que la décision de l'insertion d'une structure/service dans « *Visit Vie Francigene* » se fasse par un jugement sans appel de l'AEVF, qui, si elle considère l'absence des exigences et des engagements décrits ci-dessus, peut en décider l'exclusion de manière unilatérale.

### ART.3

#### Adhésion, résiliation et coûts

L'adhésion est annuelle avec échéance au 31/12. En cas d'absence de communication de résiliation (à l'adresse email : [leslie.maussang@viefrancigene.org](mailto:leslie.maussang@viefrancigene.org)) dans les trente (30) jours de la date d'échéance, elle est tacitement renouvelée.

Lors de la première année d'adhésion, l'adhérent bénéficie d'une réduction de 50% sur le montant de la cotisation.

Les paiements peuvent être effectués par chèque (à l'ordre de CPVF) ou par virement (IBAN sur demande).

#### **Coûts annuels d'insertion d'une structure d'accueil (voir services ART.2) :**

- Adhésion **gratuite** comme "accueil de pèlerin" pour une structure d'accueil jusqu'à 20 lits avec des tarifs inférieurs ou égaux à 20 € la nuitée par personne.
- **59 € TTC** pour les structures d'accueil jusqu'à 20 lits avec des tarifs supérieurs à 20 € la nuitée par personne.
- **99 € TTC** pour les structures d'accueil de 21 à 40 lits.
- **149 € TTC** pour les structures d'accueil de plus de 40 lits.

### Options supplémentaires :

- Coût annuel visibilité « *premium* » sur les instruments de communication de l'AEVF (les options peuvent être choisies individuellement ou ensemble. Les coûts et les services sont cumulatifs) :
  - 49 € TTC en plus des prix listés ci-dessus, comprend la visibilité dédiée dans la description de l'étape de référence de la structure :  
<https://www.viefrancigene.org/fr/resource/statictrack/vff-1-da-calais-wissant/>
  - 99 € TTC en plus des prix listés ci-dessus, comprend la présence d'un bandeau publicitaire (espace sponsor) de la structure sur le dépliant envoyé à ceux qui commandent les crédenciales en ligne. Le dépliant est également consultable en ligne : <https://www.viefrancigene.org/static/uploads/02-accoglienza-pavia-lucca.pdf>

### **Coût annuel "services pour le pèlerin" (catégorie comprenant : restaurants, bars, magasin de vélos, pharmacies, etc. :)**

- 59 € TTC

### Options supplémentaires :

- Coût annuel visibilité « *premium* » sur les instruments de communication de l'AEVF (les options peuvent être choisies individuellement ou ensemble. Les coûts et les services sont cumulatifs) :
  - 49 € TTC en plus des prix listés ci-dessus, comprend la visibilité dédiée dans la description de l'étape de référence de la structure :  
<https://www.viefrancigene.org/fr/resource/statictrack/vff-1-da-calais-wissant/>
  - 99 € TTC en plus des prix listés ci-dessus, comprend la présence d'un bandeau publicitaire (espace sponsor) de la structure sur le dépliant envoyé à ceux qui commandent les crédenciales en ligne. Le dépliant est également consultable en ligne : <https://www.viefrancigene.org/static/uploads/02-accoglienza-pavia-lucca.pdf>

L'utilisation de tous les services listés est sujette et subordonnée à l'achèvement des paiements correspondants.

Selon les dispositions de l'art. 1 du cahier des charges présent, pour adhérer au réseau « *Visit Vie Francigene* », il est nécessaire de prendre connaissance du cahier des charges présent, d'en examiner les contenus et de les accepter dans leur totalité. La souscription du cahier des charges présent comporte, à tout effet, l'acceptation totale des contenus de ce dernier et la prise en charge de toutes les obligations et les frais y afférent prévus et qui leur sont consacrés. Les adhérents sont, en plus, tenus de remplir la fiche personnelle ci-jointe au cahier des charges.

Les deux documents – cahier des charges et fiche personnelle – dûment remplis et signés, doivent être envoyés par mail à [leslie.maussang@viefrancigene.org](mailto:leslie.maussang@viefrancigene.org) ou par courrier à

Secrétariat Via Francigena France – Mairie de Champlitte  
33 bis rue de la République 70600 Champlitte

Date

Nom et prénom du titulaire de la structure

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »